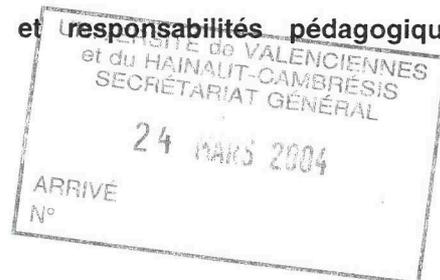


Les décisions

- DBM n°1; Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques; Subventions aux associations
- Statuts du laboratoire LME
- Calendrier de fermeture de l'université 2004/2005
- Convention ENSIAME/anciens de l'ENSIMEV



Informations

Frédéric Despres siège en tant que secrétaire général de l'université.
La préparation du 40^{ème} anniversaire est lancée : 20 événements échelonnés sur 20 semaines sont envisagés. Il manque d'initiatives étudiantes.

Compte rendu du conseil d'administration en date du 19 janvier 2004

La rectification suivante est apportée au compte rendu du 13/11/03 : M. CHERRIER a présenté le projet du master « administration publique » et non le master « droit ».

Vote : adoption à l'unanimité du compte rendu du 19 janvier 2004

DBM n° 1

M. DESRUMAUX présente ensuite la DBM n°1 :

- L'IUT (UB 901) présente une DBM de report d'un montant de 41 854,76 €.
- L'ISTV (UB 902) propose une DBM de report pour un montant de 44 27,31 €.
- Le CEPPEP (UB 904) présente une DBM de report d'un montant de 16 569,44 €.
- La FDEG (UB 908) propose une DBM de report pour 3 868,35 €.
- L'AIP (UB 911) propose une DBM de report pour un montant de 28 879,21 €.
- L'IAE (UB 912) présente une DBM de report d'un montant de 3 784,55 €.
- L'ENSIAME (UB 913) présente une DBM de report pour un montant de 2 481,70 € et une DBM de rattachement de 16 000,00 € (subvention communale pour la motorisation du géant « Gisèle »).
- Le SUAOP (UB 918) propose une DBM de report pour un montant de 3 436,29 € et une DBM de rattachement de 4 500,00 €.
- Les Services Généraux (UB 925) présentent une DBM de report d'un montant de 795 353,56 € et une DBM de transfert de l'investissement vers le fonctionnement de 10 000,00 €.
- L'ISIV (UB 926) présente une DBM de report pour un montant de 160 650,91 €.

Vote : adoption à l'unanimité

Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques

Sur le rapport de M. le Vice-président chargé des finances, et après le rappel des règles de cumul de primes (décret 90-50 du 12 janvier 1990 et délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2000), est soumis au vote des conseillers l'ensemble des mesures suivantes :

- La répartition prévisionnelle des primes par composantes 2003/2004 (reconduction de la mesure de l'année précédente)
- Liste des fonctions ouvrant droit à une prime de charges administratives
- Liste des fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques
- La description des tâches susceptibles d'ouvrir droit aux primes de responsabilités pédagogiques.

Vote : adoption à l'unanimité

Suivi des subventions versées par l'Université aux associations

M. le Vice-président chargé des finances commente les tableaux récapitulatifs des subventions versées par l'université aux associations en 2003 et 2004 et propose aux conseillers, pour leur information et pour une gestion transparente, de réaliser un meilleur suivi grâce à ces tableaux. En outre, un dossier de demande de financement des associations inspiré du modèle ministériel établi par la commission de simplification administrative est en cours d'élaboration pour une utilisation dès la rentrée universitaire 2004.

Deux subventions en faveur de l'association des étudiants de l'IPAG et de la Corpo sciences de gestion sont soumises au vote des conseillers.

Vote : adoption à l'unanimité

Nouveaux statuts du Laboratoire de Mécanique et Energétique

M. le Vice-président chargé des statuts commente les modifications proposées par le conseil scientifique après l'avis rendu par la commission des statuts. L'antépénultième alinéa de l'article 8 relatif aux attributions du Conseil de Laboratoire, étant sans fondement, est supprimé. P. Rutkowski déclare ne pas retrouver les modifications proposées par le conseil scientifique (le CS n'a qu'un avis consultatif). Aucune autre modification n'étant demandée par le conseil d'administration, les statuts du LME sont soumis au vote. A noter qu'une demande d'association du LME au CNRS est en cours.

Vote : adoption à l'unanimité

Modifications des statuts de l'université, ANNEXE A : Liste des laboratoires, départements et centres de recherche

M. le Vice-président chargé des statuts rappelle le sens et le contenu de l'annexe A des statuts de l'Université et commente les modifications envisagées.

Constatant que le quorum des 2/3 des conseillers requis pour l'adoption de toute modification des statuts de l'université, n'est pas atteint, la proposition n'est pas soumise au vote.

Vote reporté

Rattachement du Laboratoire de Génie des Procédés Agro-Industriels (LGPAI) à un secteur électoral du conseil scientifique

M. le Vice-président chargé des statuts rappelle les termes de l'article 14 des statuts de l'université relatif à la composition des secteurs pour l'élection des représentants des collèges A et C au Conseil Scientifique. A la demande de la commission des statuts, le conseil scientifique propose le rattachement du LGPAI au secteur 2.

Constatant que le quorum des 2/3 des conseillers requis pour l'adoption de toute modification des statuts de l'université, n'est pas atteint, la proposition n'est pas soumise au vote.

Vote reporté

Calendrier 2004 / 2005 de fermeture de l'Université

M. le Secrétaire Général présente la proposition de calendrier de fermeture agréée par la commission paritaire de l'établissement.

Vote : adoption à l'unanimité

Convention entre l'Association des Anciens Elèves de l'ENSIMEV (AAE) et l'ENSIAME

M. le Secrétaire Général présente la proposition de convention redéfinissant les liens entre l'association et la composante, à la demande du service juridique, de l'agence comptable et du Président de l'association, en accord avec le Directeur de l'ENSIAME. Cette convention a pour objet de promouvoir les possibilités d'attribution de la taxe d'apprentissage. L'identité du président sera mise à jour.

Vote : adoption à l'unanimité

Bilan de la Formation Continue et exposé sur la validation des acquis de l'expérience

M. Dechy, Directeur du service commun de la Formation Continue (CEPPES) présente, à partir d'un support PowerPoint, le bilan de la formation continue et celui du dispositif mis en place à l'université pour la validation des acquis de l'expérience (de décembre 2002 à janvier 2004 : 177 dossiers déposés, 51 présentés, 19 validations totales et 31 partielles). Pour la FC C.Camion remarque que les chiffres présentés sont ceux de 2002/2003 : ceux de 2003/2004 sont meilleurs. G.Guillaume félicite G.Dechy pour la qualité remarquable de son exposé. H. Gaudier apprécie l'évolution dans le fonctionnement du jury VAE (rapporteurs universitaires et professionnels).

Le Président,



Professeur Pascal LEVEL.